



Fig. 71 : La Sèvre Niortaise vers Coulon



Fig. 72 : Prairie cloisonnée de haies

• Sensibilité vis-à-vis du projet de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson

Au niveau du PNR, le schéma éolien du Parc naturel régional du Marais poitevin a été approuvé par délibération du 1^{er} avril 2019. Il se traduit sous la forme de 2 cartes, dont une carte de vigilance à l'échelle du parc. Le projet de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson n'est pas concerné par ce schéma, car situé à l'extérieur du PNR.

La sensibilité du Grand Site de France, du site classé et du site inscrit seront décrites conjointement.

Le Grand Site de France du Marais Poitevin est situé à 7 kilomètres au nord de la ZIP. Le site classé est situé à plus de 13 kilomètres de la ZIP.

La sensibilité du site est un risque de visibilité uniquement. Les risques de covisibilités avec le projet sont en effet nul du fait de la nature même du Marais Poitevin : le site est reconnu pour ses qualités paysagères et pittoresques « intérieures » et non pas pour les vues sur le site en lui-même. De plus, les éventuelles vues en situation de covisibilité entre le site et le projet sont situées à plus de 20 km du projet, le parc éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson n'aura pas d'impact en covisibilité à une telle distance. Seule la sensibilité en visibilité depuis le site sera donc étudiée.

Au sein du site classé et des sites inscrits, les secteurs en AVT sont réduits et assez rares. Les zones de l'AVT les plus importantes se situent le long de la limite sud-est du site classé. Néanmoins, la trame végétale au sein du site classé est tellement dense, notamment avec un réseau de haie important, que les vues sont fermées dans la quasi-totalité de ces zones. La sensibilité du Marais Poitevin dans sa partie classé vis-à-vis du projet éolien de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson est très faible, voire nulle.

Concernant le périmètre du Grand Site de France, en dehors du site classé, les zones en AVT sont plus nombreuses et étendues. La visibilité du projet sera à étudier au sein des vues dégagées, notamment dans la partie sud du Grand Site de France, entre Frontenay-Rohan-Rohan et Saint-Hilaire-la-Palud, secteur le plus proche et le plus exposé au projet. Une seconde partie du site, entre Niort et Benet, devra également faire l'objet d'une étude particulière des impacts du projet au sein des vues dégagées et lointaines.



Fig. 73 : Vue dégagée en direction de la ZIP entre Saint-Hilaire-la-Palud et Saint-Georges-de-Rex

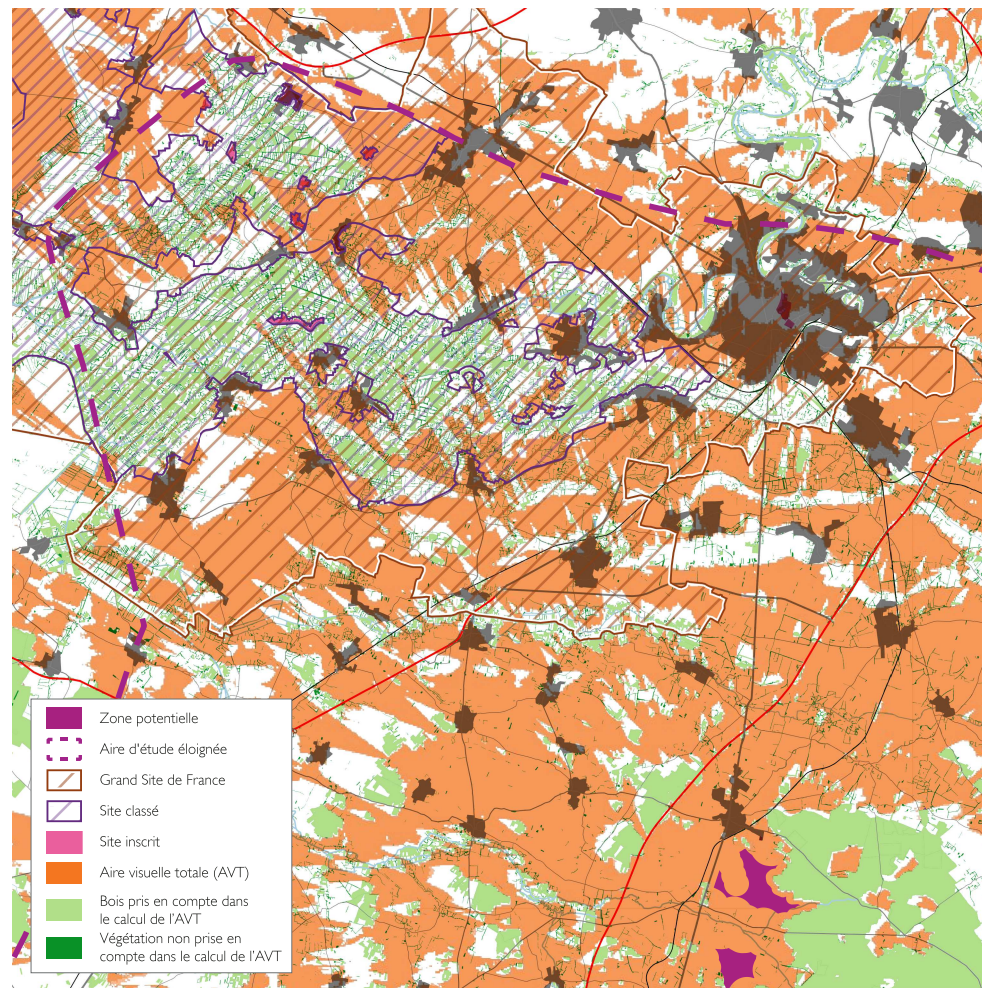


Fig. 70 : Périmètres du Grand Site de France, du site classé et du site inscrit superposés à l'AVT



Fig. 74 : Vue dégagée mais néanmoins limitée par un horizon boisé au nord de Coulon

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

- La protection UNESCO

Le patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité, désigne un ensemble de biens qui présentent une valeur universelle exceptionnelle justifiant leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le but du programme est de cataloguer, nommer, et conserver les biens dits culturels ou naturels d'importance pour l'héritage commun de l'humanité. Sous certaines conditions, les biens répertoriés peuvent obtenir des fonds de l'organisation World Heritage Fund. Cette protection est très importante notamment par la fréquentation internationale qu'elle peut générer.

- Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

Le bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1998 sous l'intitulé « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » et étendu en 1999 à l'église Saint-Avit et l'ancienne abbaye de Buisson-Cadouin, est un bien en série composé de soixante-dix-huit éléments : soixante-quatre monuments (cathédrales, églises, anciennes abbayes, hôpitaux, ponts, croix de chemin, dolmens), sept ensembles monumentaux, urbains, et sept sections de chemins de grande randonnée (le GR 65 joignant Le Puy-en-Velay à Saint-Jean-Pied-de-Port : « la via podensis »). Les éléments constituant le bien sont situés au sein de treize régions, trente-deux départements en France. La superficie totale du bien est de 97,21 ha.

Le périmètre d'étude est concerné par la « via Turonensis » dont le départ est à Paris et passant par Tours, Poitiers et Bordeaux.

- La « via Turonensis »

Passant par Paris, le « grand chemin de Saint-Jacques » est le seul itinéraire contemporain mentionné par des récits de pèlerins de Saint-Jacques (ou jacquets) venus du nord et du nord-est de l'Europe, il gagnait, par Orléans ou Chartres, le célèbre sanctuaire de Saint-Martin de Tours qui lui valut le nom de via Turonensis.

Ce chemin est long de 1747 km au départ de la Tour Saint-Jacques, vestige de l'église médiévale Saint-Jacques-La-Boucherie, à Paris. De nombreuses variantes, parfois ponctuelles ou d'autres fois plus substantielles, sont possibles à différents niveaux d'avancement du trajet.

- Portion concernée par le territoire d'étude

La portion de la « via Turonensis » qui traverse l'aire d'étude éloignée du projet de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson est une portion du GR 655. Elle relie Melles à Saintes en passant par Saint-Jean-d'Angély et Aulnay.

Ce chemin de Saint-Jacques de Compostelle est éloigné de 13 kilomètres au minimum de la zone potentielle du projet. Il passe par l'abbaye royale Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean-d'Angély et par l'église Saint-Pierre-de-la-Tour à Aulnay, monuments classés UNESCO.

Depuis les deux monuments, les visibilitées sont fermées en direction du projet (secteurs bâtis). De plus, les deux monuments sont situés en dehors de l'AVT ce qui confirme la non-visibilité du futur projet. Les visibilitées potentielles du projet depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle sont étudiées page ci-contre.

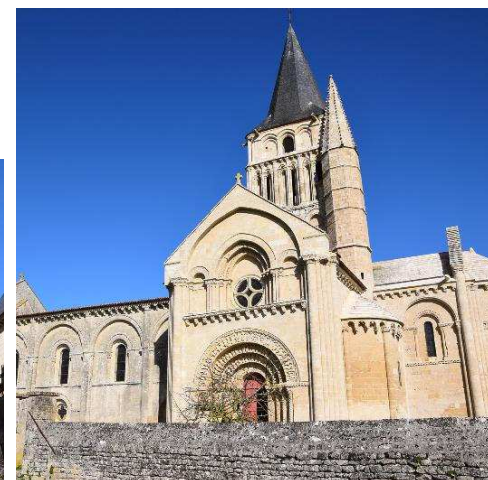


Fig. 75 : Chemins de Saint-Jacques de Compostelle et monuments associés en France (Source : culture.gouv.fr)

Fig. 76 : Abbaye royale Saint-Jean-Baptiste et église Saint-Pierre-de-la-Tour

• Étude de la visibilité de la zone potentielle depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle

La carte ci-contre montre que 11 portions du chemin se situent dans la zone d'influence visuelle de la zone potentielle. Les portions 6, 7 et 9 sont situées dans des secteurs bocagers où les haies longent le chemin et ferme les vues en direction du projet. Le projet ne sera pas ou très peu visible depuis ces secteurs.

Les secteurs 5 et 8 sont les plus proches de la ZIP (moins de 15 km). La visibilité depuis ces portions de chemins sera à étudier:

Vue depuis le secteur 5, l'église d'Aulnay est visible



Vue depuis le secteur 8 vers le nord-ouest



Les secteurs 2, 3, 4, 10 et 11 sont plus éloignés de la ZIP, à une distance comprise entre 15 et 20 km. L'impact du projet sera à étudier depuis ces portions de chemin lorsque la visibilité est bien dégagée en direction de la ZIP. Le secteur 4 fera l'objet d'une attention particulière car situé à proximité de l'église Saint-Pierre-de-la-Tour.

Vue depuis le secteur 4, l'église d'Aulnay est visible

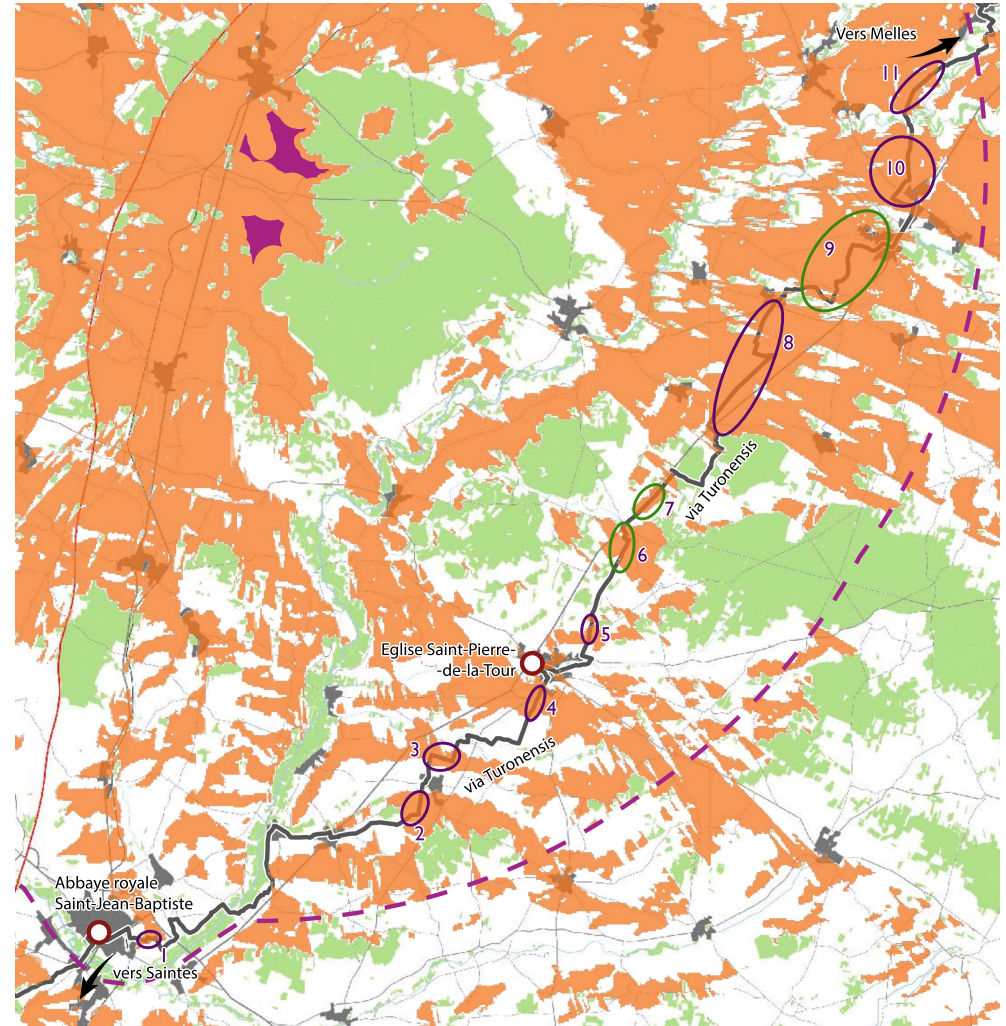


Vue depuis le secteur 2



À proximité de Saint-Jean-d'Angély, le secteur 1 est situé à plus de 20 km de la ZIP. La visibilité du projet pourra être étudiée depuis cette portion de chemin vu l'enjeu majeur que représente l'abbaye royale Saint-Jean-Baptiste.

Vue depuis le secteur 1 sur Saint-Jean-d'Angély



Vue depuis le secteur 3



Vue depuis le secteur 10


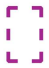







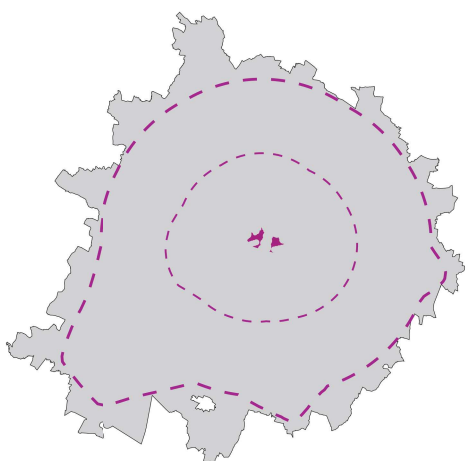
• Conclusion

Les risques de visibilité du projet depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO existent mais seront réduits. La distance au projet, ainsi que de nombreux masques végétaux dans ce secteur limitent les vues lointaines.

L'étude des impacts du projet s'attachera à l'étude de la visibilité de celui-ci dans les secteurs 5 et 8 les plus proches du projet, ainsi que dans les secteurs 4 et 1 car proches des monuments classés UNESCO. Les autres secteurs présenteront une visibilité plus faible sur le projet, voire nulle.









Monuments historiques

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Monument historique classé
-  Monument historique classé et inscrit
-  Monument historique inscrit
-  Périmètre de protection des monuments historiques

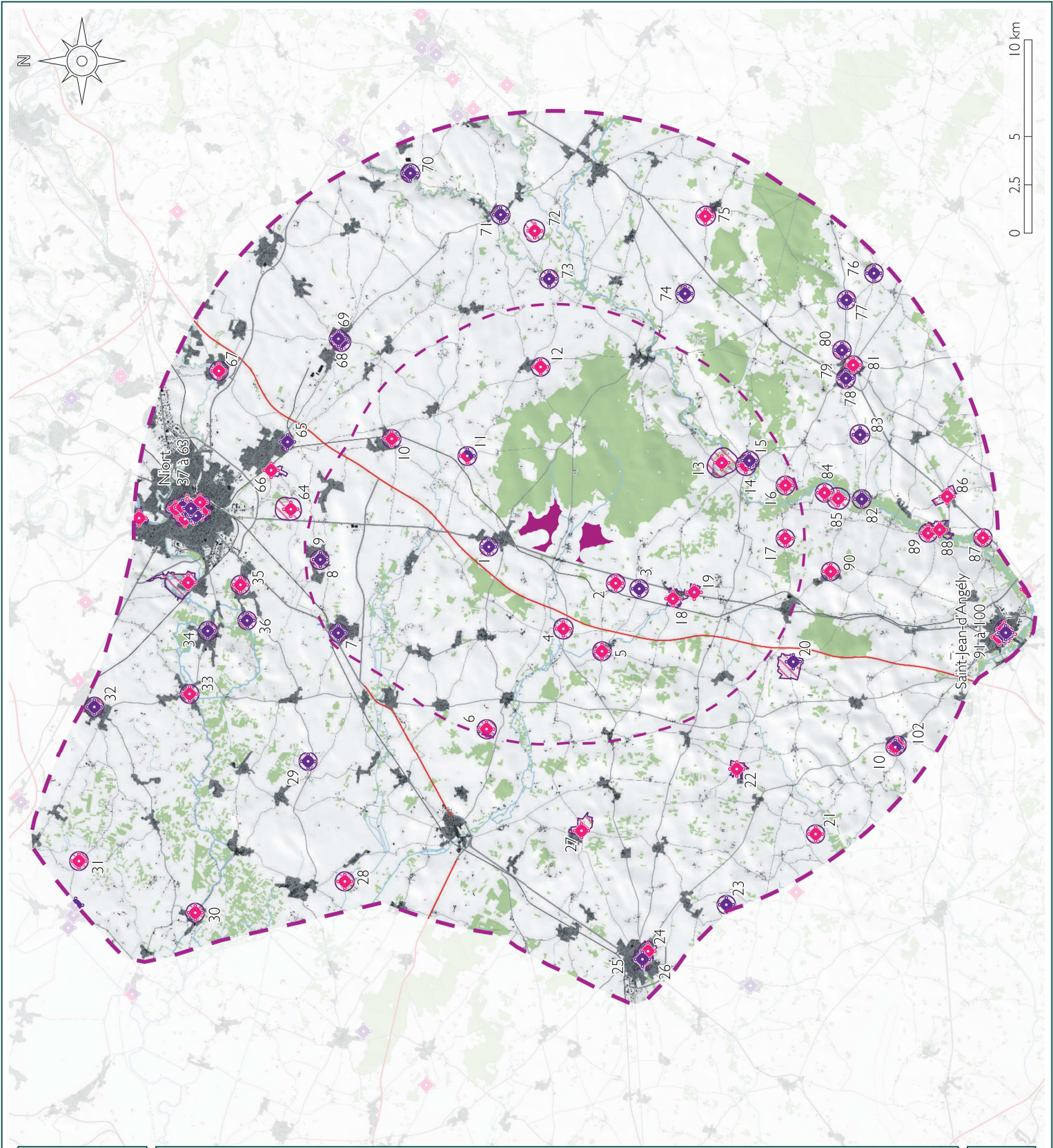


Aire sur laquelle les monuments historiques ont été recensés

Légende du fond cartographique :

-  Hydrographie
-  Liaison locale
-  Liaison régionale
-  Boissements
-  Zones urbanisées
-  Liaison principale
-  Liaison type autoroutier
-  Réseau ferré
-  Bâti

Sources : Plateforme Ouverte du Patrimoine, IGN BdAlt®, les contributeurs d'OSM.



LES MONUMENTS HISTORIQUES

• Définition

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique.

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Il existe deux niveaux de protection :

- L'inscription au titre des monuments historiques (autrefois connue comme « inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »), pour les meubles et immeubles présentant un intérêt à l'échelle régionale. On parlera de **monument historique inscrit**.
- Le classement au titre des monuments historiques, à un niveau d'intérêt national. Ce sont les **monuments historiques classés**.

• Abords des monuments historiques

Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Aussi la loi impose-t-elle un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un **périmètre de protection de 500 mètres** de rayon autour des monuments historiques - code du patrimoine, articles L621-31 et L621-32. La publicité et les enseignes sont également sous contrôle de l'architecte des bâtiments de France - loi sur la publicité du 29 septembre 1979, modifiée par la loi du 2 février 1995.

La notion de champ de visibilité avec le monument est ici déterminante : est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou en même temps que lui, et situé dans un périmètre de 500 mètres (extrait de Art.L621-30-1 du code patrimoine).

• Recensement des monuments historiques

Le recensement des monuments historiques sur la zone d'étude a été réalisé d'après la base Architecture Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication, disponible sur la Plateforme Ouverte du Patrimoine (POP). L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble des communes intersectant l'aire d'étude éloignée (voir légende de la carte ci-contre).

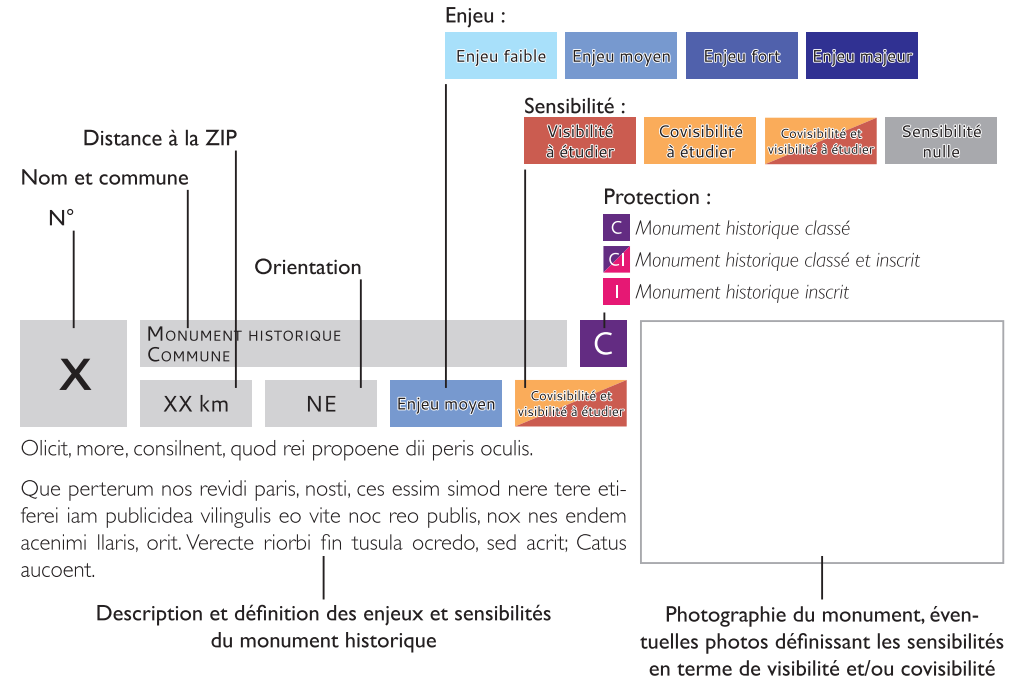
137 monuments historiques ont été recensés :

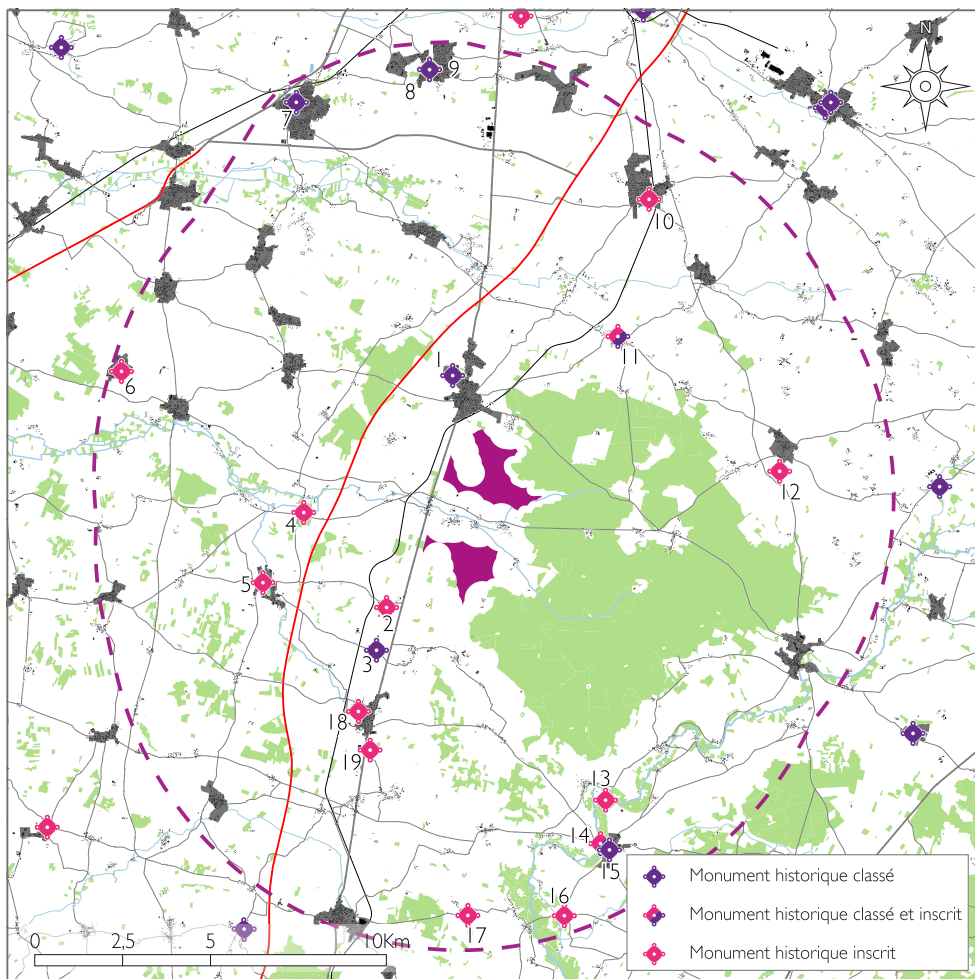
- 47 monuments classés,
- 7 monuments classés et inscrits,
- 83 monuments inscrits.

L'étude de ces monuments aborde plusieurs critères : type de protection, enjeu (reconnaissance et valeur patrimoniale, fréquentation), sensibilité vis-à-vis de la zone potentielle.

- Dans les aires d'étude locale et rapprochée (17 MH), on présentera l'ensemble des monuments historiques présents.
- Dans l'aire d'étude éloignée (83 MH), seuls les monuments historiques dont l'enjeu est majeur ou fort et/ou présentant une sensibilité non nulle seront présentés.
- Au-delà de l'aire d'étude éloignée (35 MH), seuls les monuments historiques à enjeu majeur ou fort et situés dans l'aire visuelle totale du projet (AVT) seront abordés. En effet, hors de l'AVT, les vues sur le projet ne seront pas possibles et l'impact en visibilité sera nul. À une telle distance, le risque de covisibilité est très réduit, voire nul.

• Présentation des monuments historiques :





• Monuments historiques des aires d'étude locale et rapprochée classés par distance à la ZIP :

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la ZIP (en km)
1	Église Saint-Eutrope du Cormenier	C	Beauvoir-sur-Niort	1,8
2	Église Sainte-Marie	I	Plaine-d'Argenson (Belleville)	2,1
3	Église Saint-Étienne	C	Plaine-d'Argenson (Saint-Étienne-la-Cigogne)	2,8
4	Tumulus de Pairé	I	Plaine-d'Argenson (Prissé-la-Charrière)	4,2
18	Église Notre-Dame de l'Assomption	I	Villeneuve-la-Comtesse	4,3
11	Église Saint-Jean-l'Évangéliste	CI	Marigny	4,3
19	Château	I	Villeneuve-la-Comtesse	5
5	Église Notre-Dame	I	Dœuil-sur-le-Mignon	5,3
12	Église Sainte-Radegonde	I	Les Fosses	6,8
13	Restes du camp romain	I	Dampierre-sur-Boutonne & Saint-Séverin-sur-Boutonne	7,1
14	Château et ses dépendances	CI	Dampierre-sur-Boutonne	8
10	Église Notre-Dame	I	Fors	8,1
15	Église Saint-Pierre	C	Dampierre-sur-Boutonne	8,3
17	Église Saint-Martial	I	Saint-Martial	9
16	Église Saint-André	I	Blanzay-sur-Boutonne	9,5
6	Château d'Olbreuse	I	Val-du-Mignon (Usseau)	9,7
8	Château	C	Saint-Symphorien	10,5
9	Église	I	Saint-Symphorien	10,5
7	Église Saint-Pierre	C	Frontenay-Rohan-Rohan	10,8

C : monument historique classé ; I : monument historique inscrit ; IC : monument historique classé et inscrit.

Les monuments en gris sont situés hors de l'AVT du projet.

1 ÉGLISE SAINT-EUTROPE DU CORMENIER
BEAUVOIR-SUR-NIORT

1,8 km N

Enjeu fort Visibilité à étudier

Covisibilité

L'église n'est pas visible depuis le nord, les risques de covisibilité avec le projet sont écartés.

L'église, construite au XII^e siècle, sous le patronage de l'abbaye de Poitiers, relevait du diocèse de Saintes. Elle le resta jusqu'à la Révolution. Elle est dédiée à saint Eutrope, le premier évêque de Saintes. Elle se rattache par son style aux églises de Saintonge. Sa visite est conseillée par l'office de tourisme des Deux-Sèvres.

Visibilité

Située en milieu bâti, les vues sont relativement fermées autour de l'église. Néanmoins, au regard de la proximité du monument avec la ZIP, l'impact du projet sera à vérifier depuis l'église.

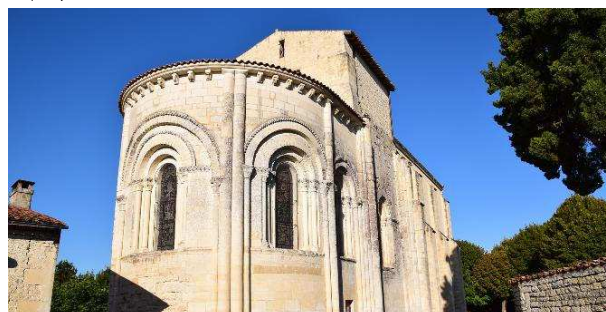


Fig. 77 : Église Saint-Eutrope du Cormenier



Fig. 78 : Vue vers le sud-est au niveau de l'église

2 ÉGLISE SAINTE-MARIE
PLAINE-D'ARGENSON (BELLEVILLE) **I**

2.1 km SO Enjeu faible Covisibilité à étudier

L'église est située au centre du village de Belleville.

Visibilité

Les vues sont fermées autour de l'église ce qui écarte donc tout risque de visibilité du projet.

Covisibilité

Au gré des percées dans les haies longeant les routes au sud, l'église est légèrement visible. La covisibilité avec le projet sera étudiée depuis la route d'accès au village (rue de la Ferme aux Fraises).



Fig.79 : Église Sainte-Marie



Fig.80 : Vue sur l'église Sainte-Marie depuis le sud-ouest du village

3 ÉGLISE SAINT-ETIENNE
PLAINE-D'ARGENSON (SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE) **C**

2.8 km SO Enjeu fort Covisibilité à étudier

L'édifice remonte au XIIe siècle et a dû être inachevé ou détruit en partie car la nef, sans voûte, ne comporte qu'une seule travée. Le pignon de la façade est postérieur, surmonté d'un campanile à deux ouvertures plein cintre. En 1914, c'est l'un des premiers édifices classés dans les Deux-Sèvres.

Visibilité

Depuis l'église, les vues sont fermées par les habitations et la végétation. Une vue directe sur le projet ne sera pas possible depuis le monument.

Covisibilité

L'église est bien visible depuis le sud-ouest du village, en situation de covisibilité avec le projet. Les impacts de cette covisibilité sont à étudier:



Fig.81 : Église Saint-Etienne



Fig.82 : Vue sur l'église Saint-Etienne depuis le sud du village

4 TUMULUS DE PAIRÉ
PLAINE-D'ARGENSON (PRISSÉ-LA-CHARRIÈRE) **I**

4.2 km O Enjeu moyen Sensibilité nulle

Le tumulus de Pairé ou tumulus du Péré est daté du Ve millénaire avant J.C. Il est composé de trois structures mégalithiques principales, édifiées à des époques différentes. Il est connu depuis 1840 et a fait l'objet de nombreuses fouilles. En 2004, les fouilles de la troisième chambre funéraire du tumulus ont mis au jour les squelettes de six personnes remontant à 4200 av. J.-C. Cette troisième chambre funéraire n'avait jamais été ouverte depuis sa première utilisation. Le site a été occupé sur environ quatre siècles.

Visibilité

Le site en lui-même n'est pas accessible car situé dans une propriété privée. Il est entouré d'une forêt dense qui ne permet pas de vue dégagée en direction de la ZIP. Le risque de visibilité du projet est nul.

Covisibilité

La forêt qui entoure l'édifice ne permet pas de visibilité du tumulus depuis les alentours. Le risque de covisibilité est écarté.



Fig.83 : Tumulus de Pairé (Source :Wikipédia)

18 ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION
VILLENEUVE-LA-COMTESSE **I**

4.3 km SO Enjeu faible Covisibilité à étudier

Cette église gothique à nef unique comporte six travées voûtées d'ogives, dont la quatrième porte le clocher. Cet édifice, des XIVe et XVe siècles, aurait été bâti à l'emplacement d'une première église fondée par Raoul de Lusignan en 1196. Au cours des guerres de Religion, l'église fut incendiée en 1585.

Visibilité

Au cœur du bourg, les vues sont fermées autour du monument. Le risque de visibilité est écarté.

Covisibilité

Au sud-ouest du village, le clocher de l'église est visible au-dessus de la végétation. L'impact en covisibilité entre le projet et l'édifice est à étudier.



Fig.84 : Église Notre-Dame de l'Assomption



Fig.85 : Vue sur l'église Notre-Dame de l'Assomption

11

ÉGLISE SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE
MARIGNY

C

4.3 km

NE

Enjeu moyen

Covisibilité
à étudier

L'église Saint-Jean-l'Évangéliste est située au cœur du village de Marigny. Son chœur et son chevet ont été classés monuments historiques, par arrêté du 8 avril 1909. Sa visite est conseillée par l'office de tourisme Niort - Marais Poitevin.

Visibilité

Les vues sont fermées depuis l'édifice et ne permettent donc pas de visibilité en direction de la ZIP. Le risque de visibilité est nul.

Covisibilité

Le clocher de l'église n'est pas visible depuis la D101 en entrée nord-est du village. Néanmoins, une vue sur l'église est possible depuis l'est de Marigny. La covisibilité entre le monument et le projet sera à étudier depuis ce secteur.



Fig. 86 : Église Saint-Jean-l'Évangéliste



Fig. 87 : Vue sur l'église depuis l'est de Marigny

19

CHÂTEAU
VILLENEUVE-LA-COMTESSE

I

5 km

SO

Enjeu moyen

Sensibilité
nulle

Ce château fort est situé au sud de Villeneuve-la-Comtesse. C'est un exemple de l'architecture médiévale militaire de l'époque de Charles VII et d'inspiration écossaise. Il est ouvert à la visite.

Visibilité

Le monument est entouré de boisements qui limitent les vues. Depuis la D150 à proximité, les vues sont fermées par une haie. Le projet ne sera pas visible depuis le monument ou ses alentours.

Covisibilité

Le château est masqué par les boisements depuis la D150 et la D210E2 au sud et à l'ouest, le risque de covisibilité est écarté.



Fig. 88 : Château de Villeneuve-la-Comtesse (Source :Wikipédia)

5

ÉGLISE NOTRE-DAME
DŒUIL-SUR-LE-MIGNON

I

5.3 km

O

Enjeu faible

Covisibilité
à étudier

Cette église romane et gothique date des XIIe et XVe siècles. Son clocher est de forme pentagonale et est pourvu de douze colonnes groupées deux par deux sur chacun des angles.

Visibilité

Située au sein du bourg, le risque de visibilité du projet est nul depuis ce monument.

Covisibilité

Depuis l'ouest du village, le long de la D210E1 ou depuis la rue de la grange, l'église est visible dans l'axe de la ZIP. La covisibilité entre le projet et ce monument sera donc à étudier.



Fig. 89 : Église Notre-Dame



Fig. 90 : Vue sur l'église depuis la D210E1, entrée ouest de Dœuil-sur-le-Mignon



Fig. 91 : Vue sur l'église depuis la rue de la grange à l'ouest du village